

## **Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt et unième session  
Genève, 16 – 20 avril 2012**

### FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

*Note d'information établie par le Directeur général*

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- "i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
- "ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
- "iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires disponibles ne sont pas suffisants,
- "iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10,

- “v) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la vingt et unième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente-neuvième session, et compte tenu des recommandations 1, 2, 3, 4.iii) et 4.iv) adoptées par le Conseil consultatif, le Directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif.

[L’annexe suit]

ANNEXE

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF DU FONDS

DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa vingt et unième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa treizième réunion le 17 avril 2012 sous la présidence de Mme Alexandra GRAZIOLI, membre d'office, en marge de la vingt et unième session du comité intergouvernemental.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11. M. Tomás ALARCÓN EYZAGUIRRE, membre nommé du Conseil consultatif, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter sur sa demande d'assistance financière, conformément à l'article 11 de ladite annexe.
3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/21/INF/5 en date du 2 mars 2012, distribuée avant l'ouverture de la vingt et unième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 45 510,67 francs suisses au 29 février 2012.
4. Par conséquent, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des 19 candidats provenant de six régions géoculturelles figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/21/INF/5 ainsi que le contenu des demandes correspondantes, conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :
  - i) future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : vingt-deuxième session du comité.
  - ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance et pour lesquels les fonds nécessaires sont disponibles : (six demandeurs, par ordre alphabétique)
    - M. Casimir Chukwunonyelum Kingston ANI
    - M. Albert DETERVILLE
    - Mme Kathy HODGSON-SMITH
    - M. Lakshmikanta SINGH
    - M. Rodion SULYANDZIGA
    - M. Jim WALKER
  - iii) demandeurs dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif a été reporté à la prochaine session du comité : (par ordre alphabétique)
    - M. Tomás ALARCÓN EYZAGUIRRE
    - Mme Fawsia Yousif GALALELDIN
    - Mme Lucia Fernanda INACIO BELFORT
    - Mme Solandry D'Alfonso SANCHEZ VALBUENA
    - M. Ngwang SONAM SHERPA

M. Miguel Antonio VALBUENA GUAURIYU

M. Greg YOUNGING

- iv) demandeurs dont la demande de participation a été rejetée : (par ordre alphabétique)

M. Francis Xavier GICHURU

M. Kossomi MOUSSA

Mme Nadejda PECHENINA

Mme Nongpoklai SINHA

Mme Marcia STEWART

M. Santos TZORIN JULAJUJ

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 17 avril 2012

/...

Liste des membres du Conseil consultatif :

Mme Alexandra GRAZIOLI, conseillère juridique principale, Droit et affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse), présidente du Conseil consultatif, vice-présidente du comité intergouvernemental, membre d'office [signé]

et, par ordre alphabétique :

M. Tomás ALARCÓN EYZAGUIRRE, président, Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos (CAPAJ), Tacna (Pérou) [signé]

Mme Leilene Marie CARANTES-GALLARDO, consultante, Tebtebba Foundation, Centre international des peuples autochtones pour la politique, la recherche et l'éducation, Baguio City (Philippines) [signé]

Mme Edwina LEWIS, sous-directrice, Section de la politique et de la coopération internationales, IP Australia, Canberra (Australie) [signé]

Mme Ewa LISOWSKA, conseillère principale, Division de la coopération internationale, Office polonais des brevets, Varsovie (Pologne) [signé]

M. Mandixole MATROOS, deuxième secrétaire, Mission permanente de la République de l'Afrique du Sud à Genève [signé]

M. Juan Camilo SARETZKI, premier secrétaire, Mission permanente de la Colombie à Genève [signé]

M. Kijoong SONG, directeur adjoint, Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Daejeon (République de Corée) [signé]

Mme Tarisi VUNIDILO, secrétaire générale, Association des musées des îles du Pacifique (PIMA), Port Villa (Vanuatu) [signé]

[Fin de l'annexe et du document]